

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-265
Occupation du domaine public
Rue de la Liberté

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise SANICHAUF;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise SANICHAUF est autorisée à réserver deux places de stationnement 9 rue de la Liberté en raison de travaux de rénovation, du mardi 28 au mercredi 29 novembre 2023.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par L'entreprise SANICHAUF, qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : L'entreprise SANICHAUF, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.